

LE TENNIS DE TABLE EN MILIEU SCOLAIRE : HISTOIRE D'UNE PRATIQUE LUDO-SPORTIVE

Avant de devenir le véritable sport de compétition, institutionnalisé et popularisé, que nous connaissons aujourd'hui, le tennis de table fut considéré comme un divertissement. **Thomas Bauer** (Maître de conférences à Limoges), **Hervé Delisle** (Prag à Limoges) et **Killian Mousset** (Maître de conférences à Lyon) soulignent que c'est sans doute la raison pour laquelle les enseignants d'EPS ne l'ont intégré que progressivement dans leurs pratiques.

L'histoire du tennis de table en éducation physique scolaire est incontestablement celle d'une intégration tardive : activité exclue des manuels d'éducation physique à la Belle Époque, insignifiante aux yeux des professionnels et des législateurs de l'entre-deux-guerres, elle commence seulement à être évoquée au cours de la période gaullienne. Mais c'est véritablement au cours des années 1980 que l'institution scolaire va lui reconnaître ses lettres de noblesse éducatives, à savoir « attrayante », « facile d'accès » pour les élèves et « facile d'utilisation » pour les enseignants. Pourtant, son enseignement est certainement en recul dans les programmations actuelles en EPS, notamment vis-à-vis du badminton. Sa scolarisation tardive, permise au prix d'une formalisation à la *doxa* sportive, n'en serait-elle pas la cause ? Pour se faire accepter à l'école, le tennis de table a pris une forme sportive affirmée qui a posé des difficultés, tant dans la gestion de l'hétérogénéité des élèves que dans la manière de conserver le caractère ludique qui lui a toujours été associé. Finalement, l'articulation souhaitée entre une logique de divertissement, une logique sportive et une logique scolaire, n'a-t-elle pas souffert de l'absence d'un réel renouvellement dans les pratiques professionnelles ?

Oublié après une première vogue comme jeu de salon à la fin du XIX^e siècle, le tennis de table connaît un essor en se codifiant et se dotant d'institutions sportives durant l'entre-deux-guerres. Peu après la constitution d'une fédération internationale (ITTF) en 1926, la Fédération Française (FFTT) voit le jour en mars 1927. Cependant, il faut attendre 1932 pour que le tennis de table soit reconnu par la presse générale et sportive comme sport à part entière. Ce « nouveau » sport se développe alors dans les arrière-salles des débits de boisson en séduisant, entre autres, quelques étudiants déjà sensibles à la chose sportive. Le ping-pong plaît donc aux héritiers de la bourgeoisie qui sont encore bien souvent les seuls à accéder aux lycées. Les écoles primaires offrent également la possibilité

aux élèves de découvrir l'activité. Preuve de l'intérêt pour ce sport nouveau, l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (OSSU) et la FFTT signent un accord dès décembre 1938. Les championnats scolaires et universitaires se disputent cependant pour la première fois lors de l'année scolaire 1941-1942. Finalement, après la fin de la seconde guerre mondiale, les articles publiés dans la revue *INS* ou dans la *Revue EPS* depuis 1950 tentent surtout de démontrer la dimension véritablement « sportive » du tennis de table, cet axe laissant ainsi supposer que le caractère ludique qu'on lui prête encore est un frein à sa véritable reconnaissance.

Si le potentiel éducatif de l'activité émerge, son intégration dans la leçon d'EP est inexistante et cette situation perdure jusqu'en 1958. À la fois « jeu et sport », et sans doute davantage « jeu » que « sport » dans les représentations collectives, le tennis de table n'incarne pas encore un sport qui peut être réellement éducatif.

Bien que le tennis de table profite d'un contexte favorable au développement du sport sous l'ère du Général de Gaulle, rares encore sont les collèges ou lycées à posséder des tables, et pour une utilisation souvent anecdotique. Les acteurs du monde pongiste, dirigeants, entraîneurs et animateurs, comprennent qu'ils doivent désormais faire la preuve de la dimension éducative du tennis de table avant d'entrer dans le champ scolaire. Pour cela, ils œuvrent prioritairement dans les associations de jeunesse, plus réceptives. Cependant, leurs actions ne s'arrêtent pas là puisque les années 1958-1975 sont aussi le reflet d'un discours relayé principalement par les représentants de la Direction Technique Nationale au sein de la revue *EP&S*. S'il revient donc aux professeurs d'apporter la preuve de la scolarisation possible du tennis de table depuis les Instructions officielles de 1967, pour les élèves de première et de terminale, c'est l'activité compétitive, représentée par le monde fédéral, qui apparaît comme un modèle à enseigner



les modalités du CAPEPS, introduit ce sport désormais olympique depuis 1988 dans la liste des APS de l'oral 3 du nouveau concours. C'est un élément décisif. Les enjeux sont majeurs car lors de certaines sessions, près de 50 % des admissibles choisissent cette activité qui, même si elle est parfois un « refuge », sollicite l'attention des candidats l'ayant choisie. Des formations se créent dans les IUFM, et plusieurs acteurs réfléchissent à la didactique du tennis de table. L'engouement est tel que le législateur décide de l'introduire à l'agrégation interne de 1996 à 2000, concours conçu comme un levier d'évolution des pratiques enseignantes. Les

à l'école. L'activité de l'élève en tennis de table se résume bien souvent aux répétitions gestuelles sous la forme du « un contre un ». De cette manière, la dimension technique de la prise de raquette, du coup droit ou du revers, apparaît ainsi centrale en EPS jusqu'au milieu des années 1970.

L'aspect ludique ne doit définitivement pas l'emporter sur l'intérêt pédagogique. A fortiori, le caractère alternatif du tennis de table en EPS réside finalement moins dans les pratiques pédagogiques effectives que dans le renouvellement formel des sports introduits à l'école. La liberté accordée par les Instructions officielles de 1967 et le développement des recherches en pédagogie vont par la suite permettre à quelques enseignants de proposer les toutes premières formations continues, puis initiales, pour enseigner le tennis de table en éducation physique, via l'appui de certains CREPS (Dijon, Houlgate).

Cette période constitue en quelque sorte un démarrage durant lequel acteurs de l'EPS et acteurs fédéraux se rejoignent, voire se confondent. Entrant parmi les activités non « barémées » du Contrôle en Cours de Formation du baccalauréat dès 1985, le tennis de table est désormais susceptible d'être retenu par les équipes pédagogiques, d'autant que des contenus d'enseignement sont identifiables, à moindre coût, avec une bonne organisation spatiale, une gestion facile des élèves et de la mixité, une dimension ludique incontestable et des épreuves d'évaluation permettant de repérer une performance de façon claire. À la fin des années 1980, le tennis de table trouve progressivement sa place dans les maquettes de formation des futurs enseignants d'éducation physique. Pour cause, la réforme du 22 septembre 1989, fixant

maquettes en STAPS commencent à proposer aux étudiants de véritables cursus de formation. C'est notamment Carole Sève qui fait basculer le tennis de table dans l'ère de la légitimité didactique, avec un ouvrage en 1994. Passant d'une analyse « techniciste » des gestes du tennis de table à une analyse fonctionnelle de l'activité de l'élève, ce travail constitue l'une des premières propositions visant à sortir l'enseignement du tennis de table du technicisme. L'auteur appréhende ainsi les problèmes fondamentaux du tennis de table par la gestion du

rapport risque/sécurité, la capacité à prendre des informations dans la situation pour construire des projets de jeu et l'aptitude à gérer différentes incertitudes (temporelle, spatiale et événementielle). Pour autant, l'augmentation des productions didactiques et/ou pédagogiques à partir des années 2000 n'a malheureusement pas permis de maintenir son enseignement au même niveau que celui du badminton. Cette activité est parfois considérée comme trop « technique », trop « compétitive »,

trop « sérieuse » et pas assez « ludique », notamment par rapport à son homologue, et au moment où l'EPS s'est resserrée en « compétences propres » puis en « champs d'apprentissage ». La question de savoir comment redynamiser l'enseignement du TT en EPS est donc plus que d'actualité. ♦ **TB, HD & KM**

**À la fois « jeu et sport »,
et sans doute davantage
« jeu » que « sport » dans les
représentations collectives, le
tennis de table n'incarne pas
encore un sport qui peut être
réellement éducatif.**

Cet article est une synthèse d'un chapitre d'ouvrage à destination des étudiants passant la première épreuve socio-historique du CAPEPS: T. Bauer, K. Mousset & H. Delisle, Une histoire du tennis de table en milieu scolaire de la fin du 19^e siècle à nos jours. In Jérôme Visioli & Oriane Petiot (Eds.), Regards croisés sur les activités de raquette, pp. 45-54. AFRAPS, 2020.